

Retrouvez votre bulletin sur www.jaillans.fr (onglet « Vie pratique », rubrique « La Jaille »)



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

L'été devrait être chaud au propre comme au figuré. En effet de nombreuses manifestations sont proposées durant la période estivale sur notre village grâce aux associations, encouragées par la municipalité.

Parmi elles, un des moments forts sera l'arrivée sur notre commune d'une trentaine de danseurs et musiciens de la Mongolie dans le cadre du festival international folklorique de Romans. Ce groupe sera logé dans des familles d'accueil une huitaine de jours. J'en profite pour remercier ces familles jaillanaises pour leur investissement personnel.



Je vous donne rendez-vous **lundi 3 juillet à 19h**, place Granet pour souhaiter la bienvenue à ces danseurs venus de très loin, et échanger avec eux autour d'un verre de l'amitié offert à toute la population. J'en profite également pour vous rappeler le spectacle formidable et gratuit qui nous attend **jeudi 6 juillet à 19h**, place Granet avec les groupes de la Mongolie et de l'Afrique du Sud.

J'espère vous voir nombreux à toutes les festivités organisées cet été sur la commune. Les associations ont besoin de votre soutien afin de continuer à animer notre beau village.

Pour finir, quelques nouvelles du Zig-Zag Café à l'Ecancière avec le départ de Chantal et l'arrivée de nouvelles gérantes. Bonne retraite Chantal et bienvenue à Karine et Mélissa VIALO.

Vive Jaillans...

Jean-Noël FOURNAT

Une recette par Jaille !

C'est l'été, le temps des apéritifs !
Voici de quoi régaler vos invités...

LE MOT DU MAIRE.....	1
SOMMAIRE	2
UNE RECETTE PAR JAILLE	2
PROTRAIT.....	3
ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	4 A 10
Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du LUNDI 24 AVRIL 2023	4 à 7
Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du LUNDI 15 MAI 2023	7 à 10
INFOS COMMUNALES.....	11 A 25
Horaires de la mairie	11
Forum intercommunal des associations.....	11
Nouveaux arrivants : faites-vous connaître !	12
Les visites en musique !.....	12
Une esthéticienne à Jaillans !	12
Règlementation des feux d'artifice	12
Spectacle folklorique	13 et 14
Focus sur : l'Ecole de Jaillans	15
Des nouvelles de l'école maternelle de l'Ecancière.....	16 à 18
Cabane à livres.....	18
Festival des Chapelles.....	19
Calendrier de l'emploi du feu	20
Lutte contre l'ambrosie	21
Réglementation des bruits de voisinage	22 à 24
Réouverture du centre aquatique DIABOLO	24
Moustique tigre : adoptons les bonnes pratiques.....	25
INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES 26 A 31	
Le Comité des fêtes	26
Le Tennis Club.....	26
Les Amis de Jaillans	26 et 27
Que Jaillans Scène	28
Le Sou des Ecoles.....	28
Le Club des Boutons d'Or	29
Amicale des donateurs de sang	30
Nos produits Lo'Co par Vercourses	30
Le Zig Zag Café	30 et 31
Pasta Pizza	31
AGENDA.....	32

TARTE SOLEIL

Pour 6/7 personnes, temps de préparation 10 min, temps de cuisson 25 min

Ingédients :

2 pâtes feuilletées
5 cuillères à soupe de fromage ail et fines herbes (type Boursin, Tartare...etc)

Etape 1

Préchauffer le four à 200°
Dérouler une première couche de pâte feuilletée. Etaler le fromage uniformément. Laisser un centimètre de bord sans garniture.

Etape 2

Répartir les tranches de saumon. Humidifier les bords avec de l'eau et un pinceau

Etape 3

Dérouler la deuxième pâte feuilletée sur la première. Presser légèrement en partant du centre pour évacuer les bulles d'air. Presser les bords fermement pour souder les 2 pâtes.

Etape 4

Disposer un verre au centre. Découper en 4 quarts puis découper chaque quart en 3.

Etape 5

Torsader chaque bandelette obtenue délicatement pour ne pas les déchirer. Enfourner 25min. Surveiller les 5 dernières minutes de cuisson afin de retirer la tarte dès l'obtention d'un joli doré.

Astuce : remplacez le saumon par du jambon de poulet ou du thon en miettes.



Et pourquoi pas de petites brochettes présentées de façon originale ?





Agnès JACQUEMAIRE

Chers jaillanais,

Saviez-vous que nous avons dans notre village une amoureuse inconditionnelle des 4 pattes, nos amis les chiens, qui n'est autre qu'Agnès !?

Tellement passionnée qu'elle en a fait son activité professionnelle.

Au commencement Agnès était agent de voyages mais aussi déjà en amour pour les chiens et se demandait que faire pour prendre soin d'eux sans devenir pour autant vétérinaire...

Et cette idée a germé...pourquoi pas les masser ?

Le massage canin existe depuis 1995, soit depuis 28 ans. C'est Jonathan RUDINGER des États-Unis qui a créé le massage canin en collaboration avec les vétérinaires.

Cette pratique est bien ancrée en outre-Atlantique, pourquoi pas en France ?

En 2018, Agnès suit donc une formation canine.

Le massage canin, bien plus que des caresses !

- * Pour les chiens vieillissants, pour entretenir leur souplesse articulaire.
- * Pour les chiens sportifs, afin de les détendre et soulager la masse musculaire.
- * Pour les chiens stressés, pour les détendre et les relaxer.
- * Pour les chiens en convalescence, pour les accompagner pendant le rétablissement, en accord avec le vétérinaire.
- * Pour les jeunes chiens, pour les habituer à être touchés sur toutes les parties du corps.

Agnès propose aussi des programmes d'éducation à la relation chien/enfant.

Elle intervient aussi dans les écoles pour de la prévention aux risques des morsures et comment se comporter avec le chien pour les éviter.

N'hésitez pas à lui confier votre "toutou", elle se déplace à votre domicile et propose un tarif " spécial jaillanais" à 35 euros la séance au lieu de 45 euros !

Vous pourrez connaître toutes les infos et tarifs sur **Facebook et Instagram** :

agnesmassagecanindrome

Mais aussi sur son site : www.agnesmassagecanin.fr ou par téléphone : **07 83 53 79 68**.

Cécile VALLOT





Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal

du LUNDI 24 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt et trois, le lundi 24 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14

Quorum à atteindre : 8

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir : 3

Date de la convocation : 14/04/23

Présent(s) : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Sylvain DILLESEGER, Virginie DE ROSSI, Annick VINCENT, Alain BONNET, Daniel MUNIER, Christine BELLE, Olivier DUMARCHE, Fabrice ROYER et Grégory BOUVERON.

Absent(s) : 3

- Madame Brigitte PROVOST donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël FOURNAT
- Madame Lorane SERRET donne pouvoir à Madame Virginie DE ROSSI
- Madame Marjorie HAFSOUNI donne pouvoir à Monsieur Olivier DUMARCHE

Secrétaire de séance : Madame Virginie DE ROSSI.

Début de séance à 19h00

→ **TARIFS LOCATIONS DES SALLES / JOURS ET HEURES DE REMISE DES CLES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de location de l'ERA et du PATRONAGE et propose au Conseil Municipal de revoir certaines modalités de location.

Où l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Décide** qu'à compter du 1er mai 2023 les tarifs de l'ERA et du Patronage seront les suivants :

ERA			
Période hiver : 01/10 au 31/03 Période été : 01/04 au 30/09			Tarifs 2023
Personne habitant la commune	Week-end	Eté	400 €
		Hiver	500 €
Personne extérieure à la commune	Week-end	Eté	650 €
		Hiver	800 €
FETE DES LABOUREURS			200 €
Associations locales	Tarif journée en semaine ou Week end	Eté	100 €
		Hiver	150 €
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES (Familles rurales/FNACA/Harmonie d'Hostun, Amicale des donneurs de sang)	Tarif journée en semaine ou Week end	Eté	150 €
		Hiver	200 €



ERA			
Période hiver : 01/10 au 31/03 Période été : 01/04 au 30/09			Tarifs 2023
Associations extérieures au canton	Tarif journée en semaine ou Week end	Eté	650 €
		Hiver	800 €
Entreprises (réunions, séminaires)	Journée (semaine)	Eté	600 €
		Hiver	700 €
Pénalité « nuisances sonores »			20% de la caution
CAUTION			2 000 €
ARRHES		50% du montant de la location	

PATRONAGE			
Période hiver : 01/10 au 31/03 Période été : 01/04 au 30/09			Tarifs 2023
Personne habitant la commune	Tarif Week-End	Eté	200 €
		Hiver	250 €
	Tarif journée en semaine	Eté/ Hiver	100 €
Entreprises (réunions)	Tarif journée en semaine	Eté	300 €
		Hiver	350 €
CAUTION			1 500 €
ARRHES		50% du montant de la location	

- DIT que les associations communales (**Club des Boutons d'Or, le Sou des Ecoles, Tennis Club, ACCA, les Amis de Jaillans, le Comité des Fêtes, Que Jaillans Scène, etc...**) bénéficient de la **gratuité pour deux manifestations par an** et que les tarifs de location seront appliqués dès la 3^{ème} manifestation.
- DIT que depuis le **1^{er} janvier 2016** les associations intercommunales (**Familles Rurales, FNACA, Harmonie d'Hostun, Amicale des donneurs de sang, etc....**) bénéficient de la **gratuité pour une manifestation par an** et que les tarifs de location sont appliqués dès la 2^{ème} manifestation.
- DIT que le tarif pour **frais de chauffage/Electricité/ Entretien** est à **50 € en Hiver et 30€ en Eté pour l'ERA** et à **30 € en Hiver et 20€ en Eté pour le PATRONAGE** pour les associations/personnes qui bénéficient de la **gratuité des salles**.

VOTE : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »



→ URBANISME

Madame Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal, les demandes d'autorisation d'urbanisme.

DEMANDES A INSTRUIRE :

- Permis de Construire – Lot N°2 – Le clos des Tonnets : construction d'une maison individuelle.
- D.I.A. Déclaration d'intention d'aliéner - détachement d'une parcelle de terrain sur la friche PPF

→ QUESTIONS DIVERSES

Projet collectif "Bouge ton coq" Réunion 25 avril à 18 h salle du patronage

Organisation d'une réunion publique le Mardi 25 Avril 2023 à 18h00 dans la Salle du Patronage par le collectif de bénévoles initiateur du projet.

Présentation par l'association « Bouge ton Coq » du fonctionnement d'une épicerie associative multiservices sur la commune.

Parcelle "Bonnardel" (AL 158)

Proposition par l'entreprise Bonnardel d'une cession d'une parcelle de terrain à la Mairie, cette parcelle est située au niveau du lotissement « Le Haut des BELLES ».

Projet "Micro-Crèche" Familles Rurales

A l'initiative de « Familles Rurales », proposition de la création d'une micro-crèche au sein de la commune en collaboration avec l'association Familles rurales.

La création d'un bâtiment dédié sera nécessaire pour accueillir cette structure. L'ensemble des conseillers municipaux ainsi que Monsieur le Maire envisage la localisation du projet au niveau de la salle des Fêtes « Henri MARET ».

Une étude devra être lancée pour estimer la faisabilité et financement du Projet.

CMJ : Visite du "Département"

Visite du Conseil Départemental située à côté de la Préfecture de Valence en présence des CMJ pour ce mercredi 26 Avril 2023.

C'est une première initiative de la part du Département.

Compte rendu de la commission "Bâtiments communaux"

- Présentation d'un projet pour diminuer la température d'une salle de classe de l'École Primaire.

Une étude est en cours (store, toiles, pergolas etc...)

- Mise en œuvre de récupérateurs d'eau sur la commune pour l'arrosage des fleurs et espaces verts.

Compte rendu de la commission "Voirie"

- Un inventaire des voiries sera tenu en mairie afin de repérer et identifier les travaux réalisés à ce jour, ce plan pourrait être tenu à jour en mairie.



- Projet de Sécurisation de l'Ecancière, une première proposition du Bureau d'Etudes STADIA est en cours pour analyser les points forts et points faibles des 2 solutions proposées. Objectif : Mise en place de feux intelligents pour faire ralentir le trafic. Déplacement commun des Maires de Jaillans et Eymeux au niveau du Département pour faire le point sur la faisabilité et le financement des 2 projets envisagés par le Bureau d'Etudes STADIA.

Cérémonie du 8 mai 2023

La commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 se tiendra devant le monument aux morts à 11 heures. A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera offert par la Mairie.

Agenda :

- Le mardi 25 Avril : Réunion publique à 18h00 à la Salle du Patronage pour la présentation de l'association « Bouge ton coq » et la proposition de création d'une épicerie participative.
- Le lundi 8 mai à 11 h : Cérémonie en présence du conseil municipal Jeunes
- Le Lundi 15 Mai : Conseil Municipal
- Le lundi 12 Juin : Conseil Municipal

21h00 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DE ROSSI.

Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal

du LUNDI 15 MAI 2023

L'an deux mil vingt et trois, le lundi 15 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14

Quorum à atteindre : 8

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoir : 2

Date de la convocation : 09/05/23

Présent(s) : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Sylvain DILLESEGER, Virginie DE ROSSI, Annick VINCENT, Alain BONNET, Christine BELLE, Lorane SERRET, Brigitte PROVOST, Olivier DUMARCHE, Fabrice ROYER et Grégory BOUVERON.

Absent(s) : 2

- ➔ Monsieur Daniel MUNIER donne pouvoir à Madame Annick VINCENT,
- ➔ Madame Marjorie HAFSOUNI donne pouvoir à Monsieur Olivier DUMARCHE.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice ROYER.

Début de séance à 19h00



→ LOCATAIRE VILLA LOCATIVE « 10 RUE DES LAURIERS » : FIXATION DU LOYER

Monsieur le Maire signale, au conseil municipal, que le logement à la villa locative sis au **10 rue des Lauriers Lotissement des écoles 26 300 JAILLANS** sera libre au 1er juillet 2023.

Monsieur le Maire informe que plusieurs dossiers ont été déposés. La commission s'est réunie pour le choix du locataire.

Monsieur le Maire demande si le conseil décide de modifier le montant du loyer, qui est actuellement de : **714,84 € TTC**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la location de la maison locative à M. DESPEYSSES Corentin et Mme BARRANCO Anaïs à compter du 24 juillet 2023
- **DIT que** le loyer du logement situé au 10 rue des Lauriers Lotissement des Ecoles 26 300 JAILLANS sera de **715,00 € TTC** avec 1 mois de caution
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail et tout document se rapportant à ce dossier

VOTE : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

→ MISE A LA REFORME DES BIENS

Divers matériels de transport de la commune de JAILLANS sont hors d'usage et doivent donc être réformés. La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou mise hors service d'une immobilisation. La réforme peut résulter de la volonté de l'ordonnateur (mise au rebut, bien obsolète) ou d'un événement externe (incendie, dégradation, vol, etc.).

Le comptable de la collectivité constatera l'opération au vu des pièces justificatives transmises par l'ordonnateur.

L'opération de mise à la réforme est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met parallèlement à jour l'inventaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et délibéré :

DÉCIDE :

Article 1 : AUTORISE la mise à la réforme des biens communaux concernés

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

→ GDS26 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SECTION AGRICOLE GDS26 POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de partenariat peut être signée avec le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme (GDS) Section Apicole (SA) dans le cadre du plan de lutte contre le frelon asiatique.



La présente convention a pour objet de :

- Promouvoir une collaboration entre les trois partenaires et marquer la volonté commune d’agir pour la protection des abeilles ;
- Définir entre les parties signataires la consistance du partenariat qui les rassemble ainsi que les conditions de sa mise en œuvre.

La présente convention est conclue pour l’année 2023. Elle peut être reconduite annuellement si les parties le souhaitent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle avec la Section Apicole du GDS26 ainsi que tout document y afférant.

VOTE : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

→ URBANISME

Madame Annick VINCENT expose à l’ensemble du conseil municipal, les demandes d’autorisation d’urbanisme.

DEMANDE A INSTRUIRE :

- Permis de Construire – 130 Rue des 3 Communes : création d’un bâtiment artisanal et bureau.
- Permis de Construire – 555 Route des 3 croix : création d’un abri de jardin et clôtures.

→ QUESTIONS DIVERSES

Réunion "Bouge ton Coq"

Présentation par Monsieur Yves COCHET (membre du collectif d’habitants à l’origine du projet) de l’état d’avancement du projet de création d’une épicerie multi-services associative sur la commune conformément à la présentation publique, tenue par l’association « Bouge ton Coq » le 25 avril, à la salle du patronage.

La forte mobilisation des citoyens de Jaillans ainsi que la possibilité d’occuper les locaux de l’Ex « Bonne Ambiance » encouragent l’association à poursuivre les démarches pour la faisabilité du projet.

Il reste cependant à attendre les résultats des experts sur l’état des locaux.

Travaux réfection façade salle du Pigeonnier

Des travaux de rénovation seront réalisés, courant Juin 2023, compte tenu de l’état de la façade du Pigeonnier qui nécessite des reprises urgentes.

Travaux église

Une réunion sera tenue en Mairie le 12 Juillet 2023 à 10h30 avec Madame Noémie FINEZ, Technicienne des Bâtiments de France, afin de faire une mise au point sur les études à envisager ainsi que l’estimation du coût global des travaux.

Pour rappel, la date limite de dépôt des demandes de subventions relatives à ce projet se clôture à fin septembre 2023.



Zone 30 et entrée du village

Un arrêté est en cours d'élaboration pour limiter les vitesses de circulation à 30km/h au centre du village de la commune de Jaillans.

Une réunion sera tenue en mairie avec l'adjoint à la voirie, Monsieur Christophe VALLA et un agent communal afin d'implanter les futurs panneaux de signalisations.

Sécurisation Route des Mas

2 plateaux traversants ont été implantés au niveau des habitations situés sur la route des Mas compte tenu des vitesses excessives constatées sur cette route communale par les riverains.

L'implantation des plateaux traversants nécessite la création d'une matérialisation du hameau car la mise en œuvre de ralentisseurs, hors agglomération, n'est pas autorisée.

Un arrêté a été envoyé à Madame la Préfète de la Drôme pour la création du dit Hameau : « Hameau des Mas – Commune de Jaillans »

Familles rurales : Projet de création d'une micro-crèche en collaboration avec la commune

Une réunion publique sera tenue le Mardi 6 juin à 20h00 à la Salle des Fêtes « Henry MARET » et animée par l'association « Familles Rurales » pour aborder les besoins futurs de notre commune.

La réunion est ouverte à tous et le projet de création d'une micro-crèche sera abordé par l'association pour en définir les besoins et la faisabilité au sein de la commune.

Agenda :

- Samedi 27 Mai à 8h30 : Plantation des fleurs dans le centre village et hameau de l'Ecancière
- Mardi 6 Juin : Réunion Publique à la Salle des Fêtes « Henri MARET » à l'initiative de Familles Rurales
- Vendredi 9 Juin : Assemblée Générale ACCA 18h30 à la Salle du Patronage
- Lundi 12 Juin : Réunion du conseil Municipal
- Vendredi 16 Juin : Concert Drômans Cadences à 20h00 à l'Eglise de JAILLANS
- Lundi 3 Juillet à 19h : Accueil du groupe Folklorique de la Mongolie à 19h00 place Granet, verre de l'amitié, ouvert à tous
- Jeudi 6 Juillet à 19h : Spectacle gratuit sur la place Granet à 19h00 dans le cadre du festival international folklorique de Romans avec la présence des groupes de la Mongolie et de l'Afrique du Sud

21h30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice ROYER.



INFOS COMMUNALES

Horaires Mairie

La mairie vous accueille les jours et aux horaires suivants :

Lundi : 13h30 – 17h00

Mardi : 14h00 – 17h00

Mercredi : 9h00 – 12h00

Jeudi : 9h00 – 12h30

Vendredi : 13h00 – 16h00



Vous pouvez nous joindre au **04 75 48 83 99**, ou par mail à mairie.jaillans@wanadoo.fr.

Pour toutes questions relatives à l'urbanisme, vous pouvez directement envoyer un mail à urbanisme.jaillans@orange.fr.

Site internet : www.jaillans.fr (en cours de mise à jour).

Monsieur Le Maire et ses adjoints reçoivent en semaine et le samedi matin, sur rendez-vous.

Forum intercommunal des associations

FORUM DES ASSOCIATIONS 2023



*Venez découvrir le
monde associatif
de Jaillans et des
communes
alentours !!!*

Vendredi 8 septembre 2023

Salle des fêtes d'Hostun

de 17h à 19h





Nouveaux arrivants : faites-vous connaître !

Nouvel arrivant dans notre village, pensez à vous faire connaître auprès de la mairie !
Un livret d'accueil vous sera remis et nous vous indiquerons les principales démarches administratives à réaliser...

Les visites en musique !

**Vendredi 25 août à 20h, à JAILLANS avec le Quatuor « Et cetera » de la Compagnie 26
Devant l'église Sainte Marie**

Joyau du patrimoine roman de notre territoire, l'église Sainte Marie de Jaillans fera l'objet de la visite proposée par notre guide conférencière. Ses beautés architecturales seront également mises en valeur par le quatuor de voix « Et cetera » de la Compagnie 26.

Réservation au 04 75 79 20 86

**Tarifs : 8 € ; 3 € (étudiants) ; 2 € (minima sociaux) ; gratuit -18 ans
+ d'info au 04 75 79 20 86**

ou artehistoire.valenceromansagglo.fr / www.facebook.com/paysartethistoirevalenceromansagglo/

Une esthéticienne à Jaillans !

Deborah, esthéticienne diplômée, maman de 4 enfants, exerçait son activité à domicile pour ensuite devenir gérante d'un institut de beauté et spa.

Habitante de Jaillans, elle a décidé de s'installer sur la commune pour vous faire découvrir sa passion, la relaxation du corps et de l'esprit dans un cadre calme et cocooning.

Dès lundi 28 août, elle vous accueille avec plaisir, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 10h à 19h et le samedi de 9h à 12h, au 45 D, place de l'Eglise (bâtiment de l'ancienne cure), pour les prestations suivantes : épilation, soin du visage, pieds, soin du corps et massages.

Possibilité de rdv en dehors des horaires indiqués. Tél : 0769151299

Page facebook : Belle&Natur'Elle



Réglementation des feux d'artifice

La pratique de feux de plein air à l'occasion de fêtes traditionnelles est autorisée sur les terrains privés ou publics à condition que ces feux ne puissent pas être à l'origine d'incendies, et **doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la mairie, minimum 1 mois avant la date prévue du tir.**

Dans certaines zones du territoire et à certaines périodes de l'année, les feux de plein air peuvent donc être totalement interdits pour des raisons de sécurité par arrêté préfectoral. En application de l'[article R 131-2 du code forestier](#), **ils sont en tout état de cause interdits à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres de bois, forêts, plantations, reboisements ainsi que de landes et maquis.**



Spectacle folklorique

Lundi 3 juillet à 19h, place Granet, accueil du groupe folklorique de la Mongolie **autour d'un verre de l'amitié offert à toute la population !**

Jeudi 6 juillet à 19h, venez découvrir des artistes de la Mongolie et de l'Afrique du Sud lors d'un spectacle gratuit, place Granet, dans le cadre du festival international folklorique de Romans (buvette et restauration sur place).



Le **BALLET DE BAYANKHONGOR (Mongolie)**, dont les 90 artistes sont salariés du théâtre de Bayankhongor, a ravi de très nombreux prix d'expression scénique en Mongolie ; il est ainsi considéré comme un référent national en terme de Ballet Folklorique.

Dans leurs costumes magnifiquement ornés, ces artistes mongols vont nous faire rêver et voyager avec leurs danses impressionnantes, vives, colorées, rythmées et accompagnées de mélodies harmonieuses mettant en valeur la technique si

particulière des chants gutturaux transmis dans ce pays de père en fils, comme un trésor que l'on protège.

Ce sera aussi l'occasion pour le **BALLET DE BAYANKHONGOR** de promouvoir la culture mongole, une culture méconnue de tous, mais la culture d'un peuple qui a su rester attachée à ses coutumes. L'occasion aussi de sensibiliser les publics au mode de vie d'une civilisation qui est encore aujourd'hui l'une des rares à vivre en harmonie avec la nature... et qui la respecte.

Si la Mongolie est une destination des plus insolites pour le public français, grâce à ces artistes, nous voyagerons dans la *Taïga*, nous galoperons dans les immenses steppes, enjamberons à dos de chameaux les dunes du désert de Gobi. Un spectacle unique et d'une qualité rarement égalée.

Le **SIDLANGALOLUDZALA CULTURAL GROUP (Afrique du Sud)** est composé de 26 danseurs, dont 12 hommes et 14 femmes. Ce groupe est déjà venu en Europe plusieurs fois, et notamment en 2013. Formé en 2008, il est principalement situé à Mpumalanga et forme des jeunes pour les éduquer à la transmission des traditions de leurs ancêtres. Les langues parlées sont le Siswati et l'anglais.



Photo Jean-Pierre Ronnay



Photo Jean-Pierre Ronnay



Spectacle folklorique (...suite et fin)

**05 AU 09
JUILLET 2023**

Jaillans

FESTIVAL
45^e
INTERNATIONAL
CULTURES ET TRADITIONS DU MONDE

jeudi 6 juil.
19h Spectacle en plein air
Jaillans - Place Granet - Gratuit

Lundi 3 juil.
19h Réception du groupe
folklorique de la Mongolie
par la municipalité.
Ouvert à tous - Verre de l'amitié
Jaillans - Place Granet - Gratuit

**Des groupes
folkloriques de
Mongolie et
Afrique du Sud**
Buvette et petite restauration assurées



En collaboration avec le comité des fêtes et la municipalité de Jaillans



Focus sur... L'École de Jaillans

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'embellissement de la cour de l'école

En tant qu'éco-délégués, nous avons échangé avec nos camarades de CM1-CM2, pour savoir comment embellir l'école. Nous avons donc demandé à la mairie quelques fleurs pour égayer la cour de récréation.

Le Jeudi 25 mai, les fleurs sont enfin arrivées à l'école. Nous avons pu planter zinnias, lobélies et alysses, ainsi que quelques plantes aromatiques et tomates. Tous ces plants sont désormais dans deux belles jardinières. Nous avons ajouté des copeaux de bois. Nous arrosons les fleurs deux fois par semaine grâce à la citerne posée par la mairie, et à l'eau de la cantine.

Yoni et Oriane



La découverte d'un métier

Mr GAILLARD, le papa de Jules, a gentiment accepté de venir dans la classe des CE1/CE2 afin de nous présenter son métier d'archéologue. En classe, Mr GAILLARD, nous a montré une vidéo explicative sur son métier. Puis nous avons vu et touché des outils utilisés lors de fouilles archéologiques. Nous avons eu la chance de pouvoir toucher des vestiges datant de la Préhistoire et de l'Antiquité. Enfin, par petit groupe, nous avons reconstitué des puzzles de mosaïques, de sépultures ... Tout le monde a beaucoup apprécié cette intervention, c'était très intéressant et enrichissant.



La construction d'un parcours du spectateur

Dans le cadre de notre projet « cirque », les élèves de la classe de GS/CP ont regardé le film « Le cirque » de Charles Chaplin : 70 minutes, noir et blanc et muet. Ils ont découvert un genre cinématographique et le personnage de Charlot. Après avoir décrit le personnage de Charlot, ils l'ont dessiné :



La sensibilisation à un acte solidaire et généreux : Le don du sang

Mardi 6 juin 2023, Anne présidente des donneurs de sang de Bourg de Péage et sa collègue sont venues dans nos classes pour nous expliquer de manière ludique :

- La notion de « don » de manière générale et du « don de sang » plus spécifiquement
- Que les adultes peuvent donner leur sang
- Que le sang est indispensable pour sauver la vie de nombreuses personnes, y compris des enfants
- Que nous pouvons devenir des « super-messagers » du don de sang auprès des adultes

L'éducation à la citoyenneté se forge aussi à l'école, dès le plus jeune âge et le don du sang bénévole est un acte citoyen !!

Merci Anne !

L'équipe enseignante : Mmes Feugier, Lambert et Van Litsenborg



Des nouvelles de l'école Maternelle de l'Ecancière...

☞ **Animation PECCRAM (Programme d'Education à la Connaissance du Chien et au Risque d'Accidents par Morsures) - Apprendre à connaître le chien**

La maman d'Antoine est venue passer la journée avec nous, le jeudi 25 avril dernier. En effet, formée au PECCRAM, elle nous a initié(e)s aux attitudes à adopter en cas de rencontre avec un chien soit tenu en laisse par son maître (ne pas oublier de demander l'autorisation de le caresser et comment le caresser), soit en liberté (attitude à adopter si un chien s'approche).

Nous avons appris plein de choses qui peuvent nous permettre d'éviter les morsures.

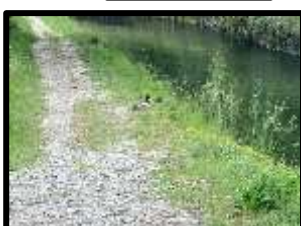


Merci à l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecancière de nous avoir permis de vivre et de profiter de cette expérience.

☞ **L'école en balade**

Dans le courant du mois de mai, nous sommes allés nous promener autour de l'école 2 matinées (par classe) et une journée avec pique-nique.

La première demi-journée nous a amené(e)s à la chapelle Ste Béatrix. Nous sommes passé(e)s au-dessus du canal de La Bourne, puis après l'avoir longé nous sommes passé(e)s dessous.





Des nouvelles de l'école Maternelle de l'Ecancière...(...suite)

Lors de la deuxième demi-journée, nous sommes passé(e)s sous l'autoroute puis au-dessus.



Moutons à côté de l'autoroute

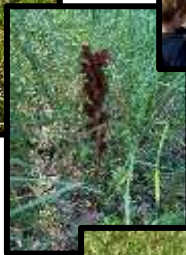


Grillon

Orchidée



Lors de la troisième journée, nous avons fait les 2 randonnées cumulées en sens inverse pour aller pique-niquer à la Chapelle.



Orchidées



Nos galets décorés remis à leur place



Sous le canal de la Bourne



Retour à l'école

Merci aux parents accompagnateurs de nous avoir permis de vivre et de profiter de cette expérience.



Des nouvelles de l'école Maternelle de l'Ecancière...(suite et fin)

☞ Randonnée en montagne

Afin de clôturer le cycle de randonnées, tous les élèves de l'école partiront en randonnée à Herbouilly (Saint Martin en Vercors), **mardi 4 juillet**. Les enfants découvriront, outre le goût de l'effort, l'environnement montagnard sans neige avec ses traces d'animaux, ses arbres et ses plantes.

Pour la bonne organisation de la sortie, 3 parents accompagnateurs par classe seront nécessaires. N'hésitez pas à vous proposer !

☞ La Ferme à l'école

Jeudi 25 mai, nous avons accueilli Alex et Richard, fermiers à la Bicoque d'Echevis. Ils sont venus avec des animaux de la ferme : canard, poules, coq, lapins, chèvres, moutons...

Nous avons appris à les découvrir, les approcher, les observer, leur donner à manger et même les caresser pour les plus courageux, courageuses d'entre nous.

Nous avons vraiment passé une bonne journée.



Merci à l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecancière de nous avoir permis de vivre et de profiter de cette expérience.

☞ Immersion en Grande Section !

Les élèves de moyennes section vont découvrir leur nouvelle école le temps d'une matinée. Ce qui leur permettra de se faire une idée de leur futur lieu d'apprentissage avant de faire le grand saut en septembre !

Cabane à livres

Pour rappel, la cabane à livres située sur la place Granet est à votre disposition pour échanger des livres, de préférence en bon état (sans connotation politique ou religieuse).





Festival des chapelles

FESTIVAL DES CHAPELLES ROYANS-VERCORS

16^{ème}
édition

du 14 au 30 juillet 2023

TOUS NOS XX^{ÈMES} SIÈCLES !

Vendredi 14 juillet • 19h
La Chapelle-en-Vercors, jardin de ville
PIERRE ET LE LOUP (entrée libre)

Dimanche 16 juillet • 20h30
Église de Saint-Julien-en-Vercors
IMPRESSIONNISTES ?

Mercredi 19 juillet • 21h
Saint-Jean-Royans, cour Saint Joseph
ORCHESTRE DE CHAMBRE DE LA DRÔME (entrée libre)

Jeudi 20 juillet • 21h
Romans-sur-Isère, kiosque, place Jules Nadi
PERCUSSIONS CLAVIERS DE LYON (entrée libre)

Samedi 22 juillet • 20h30
Église de Saint-André-en-Royans
FLORILÈGE DU CINÉMA EN MUSIQUE

Dimanche 23 juillet • 20h30
Église de Bouvante-le-haut
NUIT TRANSFIGURÉE

Mardi 25 juillet • 20h30
Église de Saint-Agnan-en-Vercors
LE DUO SEIGLE INVITE NOËMI WAYSFELD

Jeudi 27 juillet • 20h30
Église de Jaillans Duo DDT Marc DROUARD, guitare et
JAZZ ! François THUILLIER, tuba

Dimanche 30 juillet • 16h
Abbaye de Léoncel
Les compositeurs interdits par le nazisme
MUSIQUES DÉGÉNÉRÉES ?

Tarif des concerts : 13€
Etudiants, chômeurs, handicapés : 8€
Moins de 12 ans : Gratuit
Format des concerts accessible dès l'âge de 4 ans
Pass 6 concerts payants : 52€

Le festival est organisé par l'association
"Les Yeux fertiles" en partenariat
avec l'ensemble TETRAKTYS
Licence entrepreneur de spectacle :
PLATEV-R-2019-000559



Achetez vos billets sur internet
<https://www.festivaldeschapelles.fr/>



Calendrier de l'emploi du feu

Les **IMPRUDENCES** représentent la principale cause de départ des feux. Une bonne connaissance de l'emploi du feu et une attention accrue doivent avoir un rôle déterminant dans la maîtrise du risque d'incendie.

En dehors de la période de risque rouge de Juillet - Août, les propriétaires ou ayants droit peuvent incinérer des végétaux à l'intérieur et à moins de 200 m des espaces sensibles selon les modalités suivantes :

Février - Mars Déposer une déclaration préalable en vue de l'incinération de végétaux en mairie et se conformer aux prescriptions techniques et administratives détaillées dans le formulaire en annexe 1 de l'arrêté n°20130057-0026.

Le reste de l'année, l'incinération des végétaux au titre du code forestier peut se faire sans formalité. Elle reste sous la responsabilité des propriétaires ou ayants-droits.

Le Calendrier Incinération des végétaux V2 vous permet de visualiser les situations autorisées dans le département de la Drôme.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la préfecture :

<https://www.drome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture.-forets-et-developpement-rural/Fo-rets/Prevention-contre-les-incendies-de-forets/L-emploi-du-feu>

DEPARTEMENT DE LA DROME

**Calendrier annuel des périodes d'incinération de végétaux pour des usages professionnels agricoles et forestiers ou lorsqu'il y a obligation légale de débroussaillage, 50 m autour des habitations, installations.
Dispositions applicables à l'intérieur et à moins de 200 mètres des "espaces sensibles"**

Arrêté préfectoral n°2013 057-0026 du 26 février 2013

PERSONNES	Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
NON Propriétaires	Article 4 INCINERATION DE VEGETAUX												
Propriétaires et leurs ayants droit	Articles 5-9 INCINERATION DE VEGETAUX PAR VENT FORT (> 48 km/h) OU EPISODE DE POLLUTION DE LA QUALITE DE L'AIR												
	Article 9 INCINERATION DE VEGETAUX PAR VENT FAIBLE (< 48 km/h) ET HORS EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE												
FORMALITES à accomplir avant toute incinération		FEUX INTERDITS											
		Dépôt obligatoire contre récépissé d'une déclaration en mairie du lieu de l'incinération, au moins 48 heures à l'avance. Double à envoyer à la DDT de la Drôme par Fax : 04.81.66.80.80 ou mél : ddt-sefen-pf@drome.gouv.fr											
		Incinération libre, sous la responsabilité du propriétaire ou ayant-droit											

Compléments d'informations : D.D.T. de la Drôme - Pôle Forêt - 4 Place Laennec - BP 1013 - 26015 VALENCE Tél. : 04.81.66.81.70

DEFINITIONS	Période rouge "très dangereuse" : Juillet - Août
	Période orange "dangereuse" : Février - Mars
	Espaces sensibles : Bois, forêts, plantation, reboisements, landes, maquis et garrigues Les vergers régulièrement entretenus sont exclus.

LES INCINERATIONS SONT AUTORISEES A PARTIR DE 09H DU MATIN JUSQU'A LA FIN DU JOUR

LE BRULAGE DE DECHETS VERTS ISSUS DE L'ENTRETIEN DES JARDINS, PARCS, EST INTERDIT: déchetterie, broyage, compostage



Lutte contre l'ambroisie



L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire si j'en vois ?

- Sur ma propriété : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à **SIGNALEMENT-AMBROISIE** :

www.signalement-ambroisie.fr



L'application mobile Signalement-ambroisie



email : contact@signalement-ambroisie.fr

téléphone : 0 972 376 888

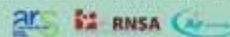


COMMENT RECONNAITRE LA PLANTE D'AMBROISIE ?

- Feuilles du même vert clair sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on les frotte dans la main



Une question sur l'ambroisie ? Contactez SIGNALEMENT-AMBROISIE ou visitez le site www.ambroisie.info



COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

1 TELECHARGER L'APPLICATION SIGNALEMENT AMBROISIE SUR VOTRE IPHONE OU VOTRE SMARTPHONE ANDROID OU RENDEZ-VOUS SUR LE SITE SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR

2 SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE
Grâce à votre smartphone ou sur le site SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR



3 VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE



4 IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE





Réglementation des bruits de voisinage

Pour rappel, un arrêté municipal réglementant les bruits de voisinage a été pris le 28 juillet 2015. En voici un extrait :

ARTICLE 1 : tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

Lieux publics

ARTICLE 2 : sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- Des publicités par cris et par chants,
- De l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore fixes ou mobiles par haut-parleur, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ;
- Des réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation
- De l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de cet article pourront être accordées par l'Autorité Préfectorale sur avis motivé du Maire lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances.

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article :

- Fête des Laboureurs
- Fête de la musique
- Fête du 14 juillet
- Fête du 15 août

Propriétés privées

ARTICLE 3 : les occupants des locaux d'habitation, de leurs dépendances, ainsi que des véhicules doivent prendre toutes précautions de jour comme de nuit pour que le voisinage ne soit pas troublé par des bruits émanant de ces lieux privés, tels que ceux provenant d'appareils diffusant de la musique ou instruments de musique, de chaînes Hi-Fi, d'appareils ménagers, du port de souliers à semelles dures, de déplacement de meubles, de pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces lieux, de haut-parleurs.

Tout bruit excessif émanant des habitations entre 22 h et 7h sera réprimé conformément aux dispositions de l'article R 623-2 du Code Pénal.



Réglementation des bruits de voisinage (...suite)

ARTICLE 4 : dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30**
- **Ils sont interdits en dehors de ces horaires ainsi que les dimanches et jours fériés.**

ARTICLE 5 : animaux domestiques : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité et la santé des voisins, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Il est interdit de laisser aboyer un chien dans un logement, sur un balcon, dans une cour, dans des locaux industriels et commerciaux sans que le responsable ne puisse à tout moment faire cesser les aboiements.

Activités professionnelles

ARTICLE 6 : les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public, les établissements industriels, artisanaux ou commerciaux doivent prendre toutes les mesures utiles pour éviter que les bruits émanant de ces établissements ou résultant de leur exploitation ne puissent troubler le repos ou la tranquillité du voisinage.

ARTICLE 7 : toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, **doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée de dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.**

Les personnes qui, sans mettre en péril la bonne marche de leurs entreprises ne peuvent arrêter durant ces périodes les installations susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, notamment les installations de climatisation, de ventilation, de production de froid, de compression, devront prendre toutes les mesures techniques efficaces afin de préserver la tranquillité du voisinage.

Activités sportives et de loisirs

ARTICLE 9 : les exploitants d'activités bruyantes de loisirs telles que ball-trap, mot cross, modélisme.... doivent prendre toutes précautions afin qu'elles ne troublent pas la tranquillité du voisinage.

L'organisation de telles activités nécessite une autorisation municipale qui peut, le cas échéant, réglementer les horaires de fonctionnement et les niveaux sonores dans le souci du maintien de l'ordre public.

Bruits de circulation

ARTICLE 10 : **les véhicules à moteurs** ne doivent pas cause de gêne aux usagers de la rue ou aux riverains du fait de leur état ou d'une mauvaise utilisation (fonctionnement défectueux, mauvais arrimage, fonctionnement du moteur en stationnement ...)

Sur les deux-roues, l'échappement libre et les pots non conformes à un type homologué sont interdits ainsi que toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux.



Réglementation des bruits de voisinage (...suite et fin)

ARTICLE 11 : sont interdites entre **22 heures et 6 heures les livraisons de marchandises** qui, par défaut de précaution, occasionnent une gêne sonore pour le voisinage. Les véhicules ayant des livraisons à effectuer ou des clients à attendre ne devront pas laisser fonctionner les moteurs à l'arrêt.

Chantiers

ARTICLE 12 : Engins de chantiers.

Les travaux bruyants liés à des chantiers publics ou privés sont interdits les dimanches et jours fériés et de 20 h à 7 h les jours ouvrables.

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire s'il est nécessaire en cas d'urgence ou pour des raisons de sécurité que les travaux soient effectués en dehors des heures et jours autorisés.

Réouverture du centre aquatique DIABOLO

Le centre aquatique Diabolo vous ouvre ses portes tout l'été ! En mars dernier, Valence Romans Agglo annonçait reprendre la gestion du centre aquatique Diabolo à Bourg-de-Péage, précédemment géré par le délégataire Vert Marine.

Après quelques jours de réaménagement, le centre aquatique Diabolo ouvrira ses portes au public **le samedi 8 juillet** ! Natation, aquagym, aquabike, jardin et toboggan aquatiques en plein air, sauna, hammam...

Le centre aquatique Diabolo propose une offre variée, pour petits et grands, ainsi que différents tarifs et formules « à la carte » pour pratiquer vos activités préférées au meilleur prix.

Alors cet été, (re)découvrez le centre aquatique Diabolo ! Plus d'infos, tarifs et horaires sur www.valenceromansagglo.fr





Moustique tigre : adoptons les bonnes pratiques !

CHECK LIST DES BONS GESTES



Le moustique tigre qui vous agace est né chez vous ou pas loin ; il se déplace peu, dans un rayon de 150 m !
La solution : supprimer ses lieux de ponte

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



JE VIDE

1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX ACCUMULÉES

- Coupelles, cache-pots
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, de piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers
- Jouets, pluviomètres



JE COUVRE

DE FAÇON HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILE ANTI-INSECTES À MAILLES FINES

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers



JE RANGE

À L'ABRI DE LA PLUIE ET/ OU DES ARROSAGES

- Outils de jardinage, brouettes
- Seaux et arrosoirs, poubelles
- Cendriers



J'AMÉNAGE

POUR ÉVITER LA STAGNATION D'EAU

- Regards à l'aplomb des descentes de cheneaux



JE CURE

RÉGULIÈREMENT POUR FACILITER LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX

- Rigoles couvertes avec grille
- Gouttières, cheneaux...



J'ENTRETIENS RÉGULIÈREMENT

- Bassins d'agrément
- Pompes de relevages, regards et bornes d'arrosage
- Piscines (dosage du chlore et bon fonctionnement du système de filtration)
- Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines
- Bondes d'évacuation extérieures



JE JETTE

TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS DANS MES EXTÉRIEURS

- Récipients inutilisés
- Encombrants
- Déchets de chantier
- Pneumatiques usagés

PARLEZ-EN AVEC VOS VOISINS



SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

www.agirmoustique.fr

- Remplissez vos coupelles avec du sable ou des billes d'argile.
- Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément, qui consommeront les larves de moustiques tigres.
- Utilisez un ventilateur pour créer un flux d'air qui éloignera les moustiques tigres.
- Dès qu'il pleut, pensez à passer en revue cette check list.





INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES



Le Comité des fêtes

L'été sera festif pour le comité des fêtes !!!

06 Juillet à 19h, place Granet : en partenariat avec la commune, spectacle de folklore avec des groupes venus de Mongolie et Afrique du Sud (restauration et buvette sur place)

13 Juillet à 20h, salle des fêtes Henri Maret : feu d'artifices et bal populaire (buvette et restauration sur place)

14 Août à partir de 19h30, place du village : traditionnelle Soupe au Pistou. Le matin même, à partir de 8h, tous les volontaires pour la préparation des légumes sont les bienvenus !

Le comité des Fêtes vous souhaite de passer de bonnes vacances et espère vous rencontrer lors de ses manifestations !

Le Président du Comité



Le Tennis Club

Bonjour à toutes et tous,

Avec l'arrivée des beaux jours, nous espérons que les adhérents profitent pleinement du terrain de tennis que nous avons la chance d'avoir dans le village.

Pour rappel, un agenda en ligne a été mis en place afin de faciliter la réservation du terrain de tennis sans avoir à se déplacer. Si vous ne l'avez pas reçu, merci de prendre contact avec nous.

Pour ceux qui ne sont pas inscrits et qui veulent jouer, il est encore possible de prendre votre adhésion pour en profiter tout l'été. Le tarif fin de saison adulte est à 25 € par personne ou 40 € le couple. Le tarif enfant est à 20 €.

Le système d'éclairage du terrain est en cours de modification à l'heure où nous écrivons ces lignes. Un système de bouton avec minuterie va être mis en place en remplacement des jetons.

Autre information, nous recherchons un nouveau trésorier à partir de septembre.

Enfin, nous n'avons pas eu l'occasion de remercier le comité des fêtes et la mairie pour l'aide à l'organisation du bar associatif lors de la fête des laboureurs. Ce fut une belle journée de partage entre toutes les associations jaillanaises.

Pour tous renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à nous écrire :

tennisclubjaillans@gmail.com

Bel été à tous,

Les co-présidents Laurent PERROT et Marion PEYSSON

Les Amis de Jaillans

Comme chaque année, l'association les Amis de Jaillans est heureuse de vous proposer une soirée à Grignan pour la **36^{ème} édition des Fêtes nocturnes, mardi 25 juillet**. Départ à 17h du parking de la salle des fêtes Henri Maret. A l'arrivée, apéritif offert par les Amis de Jaillans, puis repas tiré du sac, suivi de la pièce de théâtre l'Avare de Molière mise en scène par Jérôme DESCHAMPS.

Retour sur Jaillans aux alentours de minuit. **INSCRIPTION AU 06 23 48 39 23 !**



On se retrouve également lors de la Fête de la Musique vendredi 23 juin ! voir le programme page suivante...

Bel été à tous !

Les Amis de Jaillans



Les Amis de Jaillans

Les Amis de **Jaillans**
proposent

La FÊTE de la MUSIQUE

23 juin 2023
à partir de 19h00 - Place Granet

Début de soirée
BROKEN MAN
Country/Folk

Deuxième partie de soirée
SAKIFO
Pop/Rock

Bar - Restauration

Glaces
Bonbons

Moules à la Brasucade
+ frites et verre de vin

 **Les Amis de JAILLANS**



INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES

Que Jaillans Scène

Les comédiens de Que Jaillans scène vont rejouer « La culotte » de Jean ANOUILH à Eymeux le **samedi 9 septembre à 20h**, on vous y attend pour voir ou revoir cette comédie. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

Une nouvelle pièce est en préparation pour **Mars 2024**, les dates précises vous seront communiquées prochainement.

Si vous avez des talents de couturières, de techniciens, vous pouvez venir nous rejoindre.

L'atelier de théâtre se terminera fin juin, encore une année bien remplie qui a vu arriver de nouvelles participantes, les hommes faut toujours défauts !

L'assemblée générale va se tenir le **jeudi 29 juin 19h**, salle du patronage.

Que Jaillans scène sera présent pour le forum des associations le 8 septembre à Hostun, n'hésitez à venir nous rejoindre.

Bonnes vacances d'été à tous.

Le président

Daniel MUNIER



Le Sou des Ecoles



Le sou des Ecoles organise un concert en live

AMBIANCE ASSURÉE

SWEETY POP
Duo musiciens guitariste chanteur

30 JUIN Date à retenir

20 H A partir de

Restauration

Buvettes

A Jaillans Plein air Salle des fêtes Henri Maret

Style de musique : The Beatles, the Stones, Queen, The Police, Michael Jackson, U2, Aznavour, Brassens, Piaf, Brel, Ferre, Bruno Mars,.....

Le Sou des Ecoles a réalisé une vente de fleurs et de plants de légumes le 5 mai. Nous vous remercions pour toutes ces commandes !

Le vendredi 9 juin, tous les enfants de l'école sont partis à Saint Perray au festival de zinzoline. Cette sortie fut une réussite !

Le vendredi 30 juin, aura lieu la kermesse des enfants. Ils auront la joie de nous présenter un spectacle organisé avec l'aide des maitresses. A partir de 20h, à la salle Henri Maret (en plein air), nous organisons un concert avec un groupe de musique en tous genres composé d'une chanteuse et d'un guitariste. Restauration et buvette sur place. Ouvert à toutes et tous ! Nous vous attendons nombreux...



INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES

Le Club des Boutons d'Or



SÉJOUR AU DOMAINE « LOU-RIOU » À SAINT TROPEZ

DU LUNDI 4 AU SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023
ORGANISÉ PAR LE CLUB DES BOUTONS D'OR DE JAILLANS

Lundi 4 :

7h30 : Départ de Jaillans ; arrêt à Aubagne ; visite de l'atelier du santon.

Déjeuner dans un restaurant d'Aubagne.

Arrivée à St Tropez en fin d'après-midi et installation à Lou Riou.



Mardi 5 :

Matin : Marché de St Tropez et magasinage.

Déjeuner à Lou Riou.

Après-midi : libre

Mercredi 6 :

Juste après le petit déjeuner, départ en direction de la presqu'île de Giens.

Traversée en bateau jusqu'à l'île de Porquerolles.



Visite guidée avec un guide conférencier.

Déjeuner pique-nique fourni par la maison de vacances.

Retour à Lou Riou en fin d'après-midi



Jedi 7 :

Matin : promenade guidée autour du littoral

Déjeuner à Lou Riou.

Visite en bateau des trois caps sauvages.

Vendredi 8 :

Matin : Visite guidée de la citadelle de St Tropez.

Déjeuner à la maison familiale.

Après-midi : Visite guidée du jardin du Rayol.



Samedi 9 :

Libération des chambres pour 10h.

Visite guidée de St Tropez

Déjeuner à la maison familiale.

Retour sur Jaillans.



Coût du séjour : De 30 à 33 personnes : 595 Euros, à partir de 34 personnes : 575 Euros.

Payables avec 2 chèques de 200 Euros. Encaissement : 4 juillet, 4 août. Pour le dernier chèque nous vous informerons de son montant qui dépendra du nombre d'inscrits.

Inscription, avant le 1er juillet, auprès des co-présidentes :

Nicole Vinay, Tel : 06 09 81 20 24 ou Lucienne Didier, Tel : 06 79 05 08 48

N'hésitez pas à inviter vos amis.



INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES

Amicale des donneurs de sang

La Journée mondiale des donneurs de sang ce sera le 14 juin, l'occasion de mettre à l'honneur tous les donneurs durant tout le mois de juin.

L'Amicale des donneurs de sang bénévoles de Bourg de Péage et son canton, vient à la rencontre des écoliers pour les sensibiliser au don du sang, grâce à un diaporama, "Le don du sang, tout le monde peut être un super héros du quotidien" proposé par l'EFS. Certes, ils sont trop jeunes pour donner leur sang, mais ils ont pu découvrir des notions importantes :

Le sang c'est la vie, grâce au don du sang, un million de personnes peuvent être soignées par an, et contrairement à ce que pensaient les enfants, les premiers bénéficiaires ne sont pas forcément les accidentés mais les malades. 10 000 dons sont nécessaires chaque jour pour faire face aux besoins. Un don permet de soigner 3 personnes différentes grâce aux globules rouges et blancs, aux plaquettes et au plasma.

A l'issue de la présentation, faite par Anne Gorrias (la présidente de l'Amicale) et de Cytia, ils ont pu poser leurs questions avant de recevoir en cadeau une BD sur le don du sang et un cahier de brouillon. Nul doute qu'ils seront les ambassadeurs du don de sang auprès de leurs familles : une heure pour donner son sang quand on a entre 18 et 70 ans, c'est important surtout à l'approche des vacances.

La présidente, Anne GORRIAS

NosproduitsLo'Co par Vercourses

Votre camion-épicerie NosProduitsLo'Co par Vercourses vous accompagne tout l'été les jeudis de 16h à 19h sur la place Granier avec ses produits locaux et de saison.

Fruits, légumes, laitages, fromages, viandes pour vos barbecues, œufs, glaces, boissons, ... etc
Vous trouverez tout ce qu'il vous faut sur notre étal, et vous pourrez aussi profiter de la présence du camion-pizza et du Gyrobar – bar ambulante jusque tard dans la soirée !

Votre camion-épicerie sera en vacances les 17 et 24 Août.

Localement,
Arnaud CHANTRON
contact@vercourses.fr
0628779777
www.vercourses.fr

Le Zig Zag Café

Voilà près de 10 ans, (le 25 novembre 2013), j'ai repris le bar des platanes, devenu le ZigZag café, accompagnée par mon fils Hugo.

Hugo a poursuivi sa route et l'activité étant en hausse, en mai 2016, Audrey est arrivée et a amené sa gentillesse et sa joyeuse spontanéité pleine de sourire derrière le comptoir et beaucoup de clients identifient ce lieu à travers elle.





INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES

Le Zig Zag Café (...suite)

Je pourrai vous parler de nos grands moments de bonne humeur, mais je résumerai ceux-ci au plaisir infini que j'ai eu à vous accueillir dans ce petit bistro, Les murs se souviendront de bons nombres d'éclats de rire.

Je me souviendrai de ces moments partagés avec nos habitués, nos clients de passage qui n'oublient pas de s'arrêter chez nous pour leur pause, de ces histoires qui se racontent, de ces petits potins qui baratinent tout en restant fidèle à notre consigne : « ce qui se passe au ZigZag reste au ZigZag ».

Courant juillet, le ZigZag changera de propriétaire. Mélissa et Karine en compagnie de Audrey vous accueilleront avec toujours le même plaisir et quelques projets qu'elles vous présenteront en temps voulu.

Je n'ai pas vu passer ces presque 10 années, et je voudrais remercier tous les clients et clientes qui m'ont accompagné. Merci, merci, merci. Le ZigZag ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans vous.

Un merci tout particulier à Audrey et notre solide complicité, un clin d'œil à mon fils, aux personnes qui un temps sont venues travailler au ZigZag, qui m'ont aidée.

Ces presque 10 années ? Que du bonheur.

Je souhaite à Mélissa et Karine le même bonheur qui m'a accompagné pendant toutes ces années et encore un grand merci.

Madame Zig



Pasta Pizza

Bonjour à toutes et tous !

Le camion est à Jaillans tous les jeudi soir de 17h30 à 21h30, place Granet, en compagnie du Gyrobar, un bon duo que nous formons !!

Si le jeudi n'est pas votre journée pizza, retrouvez-nous à la pizzeria à Hostun le mercredi, vendredi, samedi et dimanche 😊

Pour vos festivités, pensez à commander des plaques à pizzas, ou mieux encore, privatisez le camion 🍷🍷🍷🍷 !

Réservation au 07 82 38 32 33

Carte des pizzas disponible sur le site internet de la commune, onglet [« services »](#)/[« commerces »](#).

A très vite autour d'une pizza !

L'équipe de pasta pizza





Vendredi 23 juin : à partir de 19h, les Amis de Jaillans vous propose une soirée en musique avec le groupe Broken Man et Safiko, place Granet (voir page 27)

Jeudi 29 juin : à 19h, Assemblée Générale de l'association Que Jaillans Scène, salle du Patronage

Vendredi 30 juin : à 18h, Kermesse de l'École de Jaillans suivie d'une soirée dansante, salle Henri Maret (plein air) (voir page 28)

Lundi 3 juillet : à 19h, pot d'accueil des artistes de Mongolie, place Granet. Ouvert à toute la population ! (voir page 13 et 14)

Jeudi 6 juillet : à 19h, spectacle folklorique (buvette et restauration sur place), place Granet (voir pages 13 et 14)

Jeudi 13 juillet : à 20h, feu d'artifices et bal populaire (buvette et restauration sur place), salle des fêtes Henri Maret

Mardi 25 juillet : à 17h départ du parking de la salle des fêtes pour les nocturnes de Grignan.

Jeudi 27 juillet : à 20h30, festival des chapelles en l'église de Jaillans (voir page 19)

Lundi 14 août : à partir de 19h30, traditionnelle Soupe au Pistou, place du village. (Dès 8h préparation des légumes : ouvert à tous les bénévoles !)

Vendredi 25 août : à 20h, visite de l'église de Jaillans par une guide conférencière, mise en valeur par le quatuor de voix « Et cetera » de la Compagnie 26 (voir page 12)

Vendredi 8 septembre : de 17h à 19h, forum intercommunal des associations, salle des fêtes d'Hostun

Samedi 23 septembre : Randonnée ouverte à toutes et tous et organisée par le CMJ sur le thème du tri et de la biodiversité de notre village. Point accueil devant la mairie à 8h30 et départ à 9h !



Le Gyrobar, c'est un fourgon aménagé spécialement pour créer un rendez-vous hebdomadaire convivial aux habitants de village dépourvu de commerce.

Et pour ce faire, rien de tel qu'un bar à bière !

Avec plus de 300 bouteilles embarquées répartis sur plus de 25 références différentes et 2 tireuses pour les amateurs de pressions, au Gyrobar on trouve une nouvelle carte à chaque sortie pour toujours avoir des nouveautés à découvrir ! Et des nouveautés, il n'en manque pas, puisqu'une dizaine de brasseries françaises, pour la plupart locales, sont représentées, avec leur style propre, leurs bières expérimentales, des petites pépites qui vont vous faire découvrir à quelle point le monde brassicole est vaste.

Et si la bière ne t'aime pas, il y a aussi du vin et des softs.

Préservez l'environnement
Inscrivez-vous à la newsletter sur le site internet
et restez connecté à votre village

! GYROBAR !

SAISON 2023

Le bar à bières qui se rapproche de vous !

Emplacements, à partir de 18H:

Lundi : Ratières *

Mardi : Saint Michel / Savasse

Mercredi : Bathernay *

Jeudi : Jaillans *

Vendredi : Marsaz *

* : + Foodtruck sur place



Gyrobar



@gyrobar26

Géolocalisable via l'application :

